CLUB OLYMPIQUE DE SARTROUVILLE

COS JUDO

ASSOCIATION LOI DU 1ER JUILLET 1901

SIEGE SOCIAL : 123, avenue Tobrouk

78 500 SARTROUVILLE

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

(EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2022)

GENEVIEVE MANSARD COLLIN

COMMISSAIRE AUX COMPTES

MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE PARIS

GENEVIEVE MANSARD-COLLIN

MEMBRE DE L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES ET DE LA COMPAGNIE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE PARIS

10, Rue Ernest Cresson
75014 - PARIS

☎ (33) 06.77.56.59.36
E.MAIL : collin -mansard@wanadoo.fr

Mesdames,
Messieurs,

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre association, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisée ou que j'aurai découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires au comptes relative à cette mission

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention nouvelle autorisée lors de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce

Fait à Paris, le 3 avril 2023

Mansard-Collin

GENEVIEVE MANSARD COLLIN
COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE PARIS